

Compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2015

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, Patrice Honoré, Franck Pohu, Patricia Poirier, Laetitia Yvon.

Excusés : David Deboissy (mandat à Nicole Boulard), Pascal Gautier, Marie-Christine Moulin, Cédric Etiembre

Secrétaire de séance : Evelyne Maillard

Ordre du jour

- **Travaux d'assainissement**
- **Travaux voirie 2015**
- **Convention de mise à disposition de terrain pour le city stade**
- **Ménage des sanitaires du complexe sportif**
- **Suppression de la délibération Régie d'eau**
- **Modification des horaires du secrétariat de mairie**
- **Projet Éducatif Territorial**
- **Pot de départ à la retraite de Monsieur Lépinette**
- **Demande de subvention pour un voyage scolaire**
- **Signalisation de la ferme des brebis Allais**
- **Questions diverses :**
 - **Convention GRDF**
 - **Réfection de l'éclairage de l'église**
 - **Modification des statuts de la CCAM**
 - **Motion ligne SNCF**

Travaux d'assainissement

Le coût d'un diagnostic sur l'état du réseau d'eau de la commune effectué par l'Agence de l'eau s'élèverait à 30 000 euros et pourrait être subventionné à 50 %.

Toutefois, une loi est à l'étude au parlement qui pourrait donner la compétence du service de l'eau aux communautés de communes en 2017. Le conseil municipal souhaite donc revoir cette question en septembre 2015, après le vote de la loi.

Le syndicat d'eau va réaliser les travaux sur la canalisation de la route de Saint-Christophe cette année. La partie bouchée sera désobstruée en même temps. L'état du tuyau ne nécessite pas de remplacement dans l'immédiat.

Le contrat d'entretien du système de traitement des eaux usées va être renégocié avec la Saur et proposé à Véolia afin de comparer les prix et les prestations. Il pourrait éventuellement être dénoncé et la commune pourrait payer à l'intervention, réalisant ainsi une économie conséquente. Le contrat concerne la tonte de la lagune, l'électricité, une vérification hebdomadaire (visite), un nettoyage des postes une fois par an, la vérification d'un kilomètre de canalisation par an, un bilan annuel (que la Saur n'a communiqué qu'une seule fois en cinq ans) pour un coût de 11 000 euros TTC.

Travaux de voirie

- Chemin de la Miottière : réalisation de la chaussée et des trottoirs. Plusieurs devis sont proposés avec des variantes : chaussée en tricouche ou en enrobé. La durée de vie d'un enrobé est double de celle d'un tricouche mais le coût est plus élevé (41495 euros hors taxe pour le tricouche, 62 000 euros HT pour l'enrobé). Il est proposé d'étudier un compromis avec la réalisation de la chaussée en enrobée et des trottoirs en tricouche, d'étudier d'autres variantes et de se décider en fonction des subventions qui seront allouées et le résultat de l'appel d'offre.

Il est prévu d'installer dix poteaux d'éclairage public.

Les réseaux électriques du chemin de la Miottière ne seront pas enfouis. Le devis du Département pour l'enfouissement s'élève à 61 000 euros.

Le budget prévu pour les travaux du chemin de la Miottière ne devra pas être dépassé.

- Autres travaux qui seront réalisés en 2015 :

Revêtement du chemin de la Croix Bricard

Revêtement de l'entrée du chemin de la Croix Aline

Pose d'une bordure au Fourneau afin d'éviter l'écoulement des eaux de pluie de la route chez le riverain

Convention de mise à disposition de terrain pour le city stade

Afin que la Communauté de Communes installe un city stade sur la commune, il est proposé de mettre à sa disposition un terrain d'une surface égale à celle du city stade. (photo jointe) Une convention de mise à disposition sera signée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ménage des sanitaires du complexe sportif

La Communauté de communes demande à la commune de Saint-Aubin la mise à disposition de personnel. Il s'agit de faire effectuer le ménage des sanitaires par le personnel communal, une heure par semaine. Une convention sera signée entre la commune et la CCAM. La personne concernée est d'accord.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Suppression de la délibération Régie d'eau

Il s'agit d'une régularisation administrative demandée par le Trésor Public. Le service d'eau n'est plus géré en Régie communale, il convient donc de supprimer la délibération de Régie d'eau.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Il s'agit du document qui détaille le fonctionnement de l'école et des temps d'accueil périscolaires (TAP). La durée du PEDT est de trois ans. Il peut être modifié par avenant. Il est envoyé à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et permet de pérenniser les subventions pour les prochaines années. La garderie périscolaire pourrait également bénéficier de subventions dans le cadre du PEDT. Cela doit être examiné.

Le conseil municipal approuve le PEDT à l'unanimité.

Modification des horaires du secrétariat de mairie

Brigitte Boucher, secrétaire de mairie, a demandé à travailler cinq heures en moins par semaine. Cela a été accepté par le Maire et par le Centre de gestion.

Mélina Blossier effectuera 5 heures en plus de son temps de travail actuel de 2 heures (soit 7 heures hebdomadaires).

L'amplitude des horaires d'ouverture de la mairie est modifiée afin de dégager du temps de travail hors accueil pour les secrétaires de mairie.

Nouveaux horaires à compter du 1^{er} juillet 2015 :

lundi : fermé – permanence téléphonique le lundi matin

mardi-mercredi : 9h – 12h et 14h – 18h

jeudi : fermé

vendredi : 9h – 12h fermé l'après-midi

samedi : 9h - 12h

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pot de départ à la retraite de Monsieur Lépinette, Directeur de l'école

Le pot de départ de Monsieur Lépinette sera organisé et offert par la Municipalité le vendredi 26 juin à 18h30 salle des associations. La Municipalité lui offrira un cadeau de départ.

Demande de subvention pour un voyage scolaire

Un jeune Saint-Aubinois est parti en voyage en Angleterre avec son école. Une subvention de 30 euros est accordée à l'unanimité du Conseil municipal.

Le Maire propose qu'une délibération de principe pour la subvention des voyages scolaires des jeunes de la commune soit prise par le Conseil municipal.

Signalisation de la ferme des brebis Allais

La ferme des brebis Allais demande l'autorisation d'apposer deux pancartes signalant la vente de fromage dans leur ferme. Ces pancartes seraient accrochées pendant la saison de la vente au carrefour du monument aux morts, rue des Bercons et dans le bourg près de la place de l'Eglise.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Convention avec GRDF

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec GRDF pour la pose de boîtiers servant au relevage à distance des compteurs.

Réfection de l'éclairage de l'église

Deux devis sont parvenus en mairie. L'un du Confort Fresnois, reçu depuis un moment, d'un montant de 11587 euros HT et l'autre de BAP MAT, reçu récemment, d'un montant de 12718 euros HT. La mise en conformité du boîtier électrique des cloches s'élève à 2716 euros HT.

Après comparaison des devis et discussion, le Conseil municipal opte pour la proposition du Confort Fresnois. Le Maire reprend contact avec le Confort Fresnois pour des précisions, notamment sur la qualité des lampes.

Modification des statuts de la Communauté de communes

La CCAM demande aux communes de prendre une délibération approuvant la modification de ses statuts afin d'ajouter le théâtre aux compétences de l'école de musique qui proposera dès la rentrée un atelier d'initiation théâtrale.

Les membres du Conseil municipal s'interrogent sur la pertinence d'un tel atelier car il existe déjà une association très active sur Fresnay, proposant des cours de théâtre. Cette association est subventionnée et organise régulièrement des spectacles sur le territoire. Quel sera son devenir ?

Le vote de ce point est reporté à la demande unanime du Conseil Municipal. Des précisions seront demandées à la CCAM et l'association de théâtre sera consultée.

Motion ligne SNCF

Une motion refusant la remise en cause des arrêts des trains SNCF en gare de La Hutte-Coulombiers et Vivoin-Beaumont est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal. (texte joint)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.